

La Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON, ses élus membres et la société V.A.L.D s'engagent pour la Jeunesse et pour l'accès au sport pour tous les enfants de moins de 18 ans (nés après le 01/03/2001) du territoire de la CCAPV.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION FORFAIT SKI « ESPACE LUMIÈRE » CCAPV

PIÈCES NÉCESSAIRES À FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES

- > Le formulaire d'inscription « forfait ski » dûment rempli + une copie du livret de famille.
- > Un certificat de scolarité 2018-2019 au nom de votre enfant
- > Une attestation de domicile (sur le territoire) au nom et prénom d'un responsable légal de l'enfant datant de moins de 3 mois
- > La déclaration sur l'honneur à remplir et à signer

ET

- > Si vous n'êtes pas en possession du support forfait ski 2017/2018, une photo d'identité récente
- > Si votre enfant est au collège ou au lycée, un chèque de 45 € à l'ordre du Trésor public

Mon enfant est en MATERNELLE OU PRIMAIRE	Mon enfant est au COLLÈGE OU LYCÉE
<u>Le forfait ski est GRATUIT</u> Le prestataire VALD offre le forfait ski	<u>Le forfait ski me coûte 45 €</u> La CCAPV contribue à hauteur de 52 € par forfait
J'envoie/ je dépose les pièces demandées ci-dessus Au siège de la CCAPV Z.A. Les Iscles - 04170 St-André-Les-Alpes Ou j'envoie l'ensemble des documents par mail : ski@ccapv.fr	J'envoie/ je dépose les pièces demandées ci-dessus Au siège de la CCAPV Z.A. Les Iscles - 04170 St-André-Les-Alpes + LE REGLEMENT : - Par chèque à l'ordre du Trésor Public : 45€. - En espèces, en me déplaçant au siège social de la CCAPV aux horaires d'ouverture.

7 jours après l'envoi des pièces :

POUR UN RENOUVELLEMENT : le forfait sera automatiquement rechargé

POUR UN NOUVEAU SUPPORT : Vous recevrez par mail sous 7 jours ouvrés, un QR code utilisable dans une des 4 bornes automatiques EasyPass situées sur les stations du Val d'Allos. Ces bornes vous délivreront un forfait ski « Espace Lumière CCAPV » prêt à être utilisé.

ATTENTION : les retraits de forfaits en caisses sont impossibles.

Pour toute question ou toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 04-92-83-68-99
CCAPV – Opération Forfait Ski – Z.A. Les Iscles - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES – ski@ccapv.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORFAIT SKI « ESPACE LUMIÈRE » CCAPV

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Commune de Résidence de l'enfant :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe de l'enfant :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :

Adresse Mail :

Commune de résidence du responsable de l'enfant :

Numéro de téléphone :



RENOUVELLEMENT : merci de rentrer le **Numéro WTP ou N° Internet** indiqué sur le support de l'an passé. Le numéro demandé commence forcément par une lettre et comporte 14 signes au total.

									-								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Le forfait sera automatiquement rechargé sous une semaine ouvrée et vous permettra d'accéder directement aux remontées mécaniques sans démarche.



NOUVEAU SUPPORT: **joindre obligatoirement une photo** au dossier de demande.

Vous recevrez par mail sous 7 jours ouvrés, un QR code utilisable dans une des 4 bornes automatiques EasyPass situées sur les stations du Val d'Allos.

Ces bornes vous délivreront un forfait ski « Espace Lumière CCAPV » prêt à être utilisé.

ATTENTION : les retraits de forfaits en caisses sont impossibles.

En cochant cette case, j'accepte que les informations collectées puissent être traitées pour établir un forfait ski Espace Lumière CCAPV et des statistiques concernant cette opération. Elles ne seront pas transmises à des tiers dans des objectifs autres que cette opération.



Déclaration sur l'honneur

COSA
n° 11752*02

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Mon nom de naissance : _____

Mon nom d'usage : _____
(nom du mari, de l'autre parent...)

Mes prénoms : _____

Ma date de naissance : _ _ _ _ _ _ _ _

- déclare sur l'honneur être domiciliée(e) à l'adresse, indiquée ci-après

Mon adresse complète : _____

Code postal : _ _ _ _ Commune : _____

Fait à _____ , le _ _ _ _ _ _ _ _

Signature de l'intéressé(e),
attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Article 441-7 du code pénal

“Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui”.